

**AVIS RELANCE D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP  
/.....39.../F/2023-2024 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL SOLAIRE  
PHOTOVOLTAÏQUE DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DEFECTUEUX AUX  
NEUF (9) LYCEES COMMUNAUX.**

**Date de Publication** : .....10/08/2023  
**Date d'ouverture des offres** : .....30/08/2023

**Objet**

La Direction Générale de l'Energie lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour fournir les équipements du système solaire photovoltaïque de remplacement des équipements défectueux aux neuf Lycées communaux : **LC KIBUYE-COMMUNE RUGAZI-PROVINCE BUBANZA, LC BAMBA-COMMUNE BURURI-PROVINCE BURURI, LC GIHOGAZI-COMMUNE GIHOGAZI-PROVINCE KARUSI, LC MURAMBA-COMMUNE BUHINYUZA-PROVINCE MUYINGA, LC RUSI-COMMUNE SHOMBO-PROVINCE KARUSI, LC MISHIHA-COMMUNE MISHIHA-PROVINCE CANKUZO, LC GIKOMERO- GIKOMERO-COMMUNE VUMBI-PROVINCE KIRUNDO, LC BUGABIRA- COMMUNE BUGABIRA-PROVINCE KIRUNDO et LC RWABIRO - COMMUNE MWUMBA- PROVINCE NGOZI.**

Les fournitures seront livrées et déchargées dans les entrepôts de ces neuf (9) Lycées communaux. Les caractéristiques du matériel commandé sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National et dans le bordereau des quantités et des prix en annexe.

**2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un seul lot.

**3. Financement**

Le marché est financé à 100% sur le fonds du budget du gouvernement sous la rubrique 42 00 001 00 4 21370 11 000 0434 04 « Électrification des centres de santé et collèges communaux par le système solaire photovoltaïque décentralisé + réhabilitation des systèmes installés » exercice 2023-2024.

**4. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridique, financière et technique requises au sens des articles 151, 152, 155 et 158 de la Loi n° 1/04 du 29 JANVIER 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi. Les a.s.b.l ne sont pas autorisées à concourir. Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la Loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

**5. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale, à l'adresse ci-après :



**Secrétariat de la Direction Générale de l'Énergie**  
**Boulevard de l'Uprona, Immeuble NYOGOZI 2<sup>ème</sup> étage en face de l'OTB**  
**B.P 745 BUJUMBURA**  
**Tél : 22223888 / 22279497.**

Il pourra être obtenu au secrétariat de la Direction Générale de l'Énergie sur présentation : d'un bordereau de versement de **Cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU)** non remboursables au compte général du Trésor N° **1101/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'Ordonnateur Trésorier du Burundi.

## **6. Visite des lieux**

Une visite guidée des lieux est organisée à **partir du 22 au 25/08/2023.**  
La rencontre est prévue à 8 heures au Bureau de la Direction Générale de l'Énergie sis au **Boulevard de l'Uprona, Immeuble NYOGOZI 2<sup>ème</sup> étage en face de l'OTB**  
**B.P 745 BUJUMBURA**  
**Tél : 22223888 / 22279497**

## **7. Présentation de l'offre**

- Les offres doivent comprendre une garantie d'un million cinq cent mille francs burundais (1.500.000Fbu) délivrée par une Banque agréée établie suivant le modèle annexé.
- Les offres sous pli fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de l'Énergie **au plus tard le 30/08/2023 à 9 heures.**

Elles porteront la mention suivante : « **Offre pour la fourniture les équipements du système solaire photovoltaïque de remplacement des équipements défectueux aux neuf Lycées communaux, objet du marché N°DNCMP/...27.../F/2023-2024**».

**A n'ouvrir qu'en séance publique du 30/08/2023 à 9h30minutes.**

## **8. Validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt -dix (90) jours à compter de la date limite d'ouverture des offres.

## **9. Lieu et délai de livraison**

Les fournitures du matériel seront livrées et déchargées dans les entrepôts des soumissionnaires situés à Bujumbura. Ces entrepôts serviront de stock du matériel commandé à utiliser durant toute la période du projet.

Le délai de livraison des fournitures jusqu'aux sites respectifs du marché, est fixé à **deux (2) mois calendriers au maximum** mais le soumissionnaire peut proposer

un délai plus court. Le délai de remplacement est de **1 mois calendriers au Maximum.**

#### **10. Renseignement**

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Acheteur au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

#### **11. Garantie de soumission**

La garantie de soumission d'un million cinq cent mille francs burundais (1.500.000 Fbu) délivrée par une Banque agréée établie suivant le modèle annexé. L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse des offres.

#### **12. Dépôt et Ouverture des plis**

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de l'Énergie au plus tard le 30/08/2023 à 9 heures.

L'ouverture des offres aura lieu le 30/08/2023 à **09 heures 30minutes** dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Énergie.

#### **13. LES CRITÈRES DE QUALIFICATION.**

Le soumissionnaire sera qualifié si son offre est :

- Administrativement conforme ;
- Techniquement conforme ;
- Financièrement mois disante.

Fait à Bujumbura, le 04/08 /2023

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERGIE**

**Dr .Ir. Martin NDAYIZEYE.**

